

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 26 AVRIL 2022

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 26 avril 2022*

Aujourd'hui, à huit heures trente, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 15 Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.